

**Adresse mail :**

S3-nice@snepfsu-nice.net  
s2-83@snepfsu-nice.net



264 bd de la madeleine 06200 Nice tel : 04 93 86 19 52  
<http://www.snepfsu-nice.net/wp>



Déposé le : 17 septembre 2021

## Le Magicien Blanquer a fait disparaître un département sans bruit

Par Colas MOUTON,

**Une Bonne rentrée,  
Résistez c'est aussi se syndiquer !  
Manifestation le 23 septembre pour un  
plan d'urgence à l'éducation.**

Après 4 années au « régime Blanquer », l'EPS et le sport scolaire n'ont pas été particulièrement « à la fête » ! Depuis l'arrivée de notre ministre 771 postes EPS ont été supprimés, alors qu'on enregistre 87 000 élèves de plus. Et autant de forfait AS ! C'est par exemple, l'équivalent des collègues d'EPS qui travaillent dans les Alpes Maritimes !

C'est autant d'élèves en plus dans nos classes...

L'horaire d'EPS a été abaissé en LP; l'option facultative a disparu; le plan mercredi et le 2S2C ont mis les AS en concurrence avec le périscolaire et l'extra-scolaire; la réforme des lycées "confisque" des mercredis après-midis aux AS et à l'UNSS. Il aura fallu toute la pugnacité du SNEP FSU pour obtenir la création d'un enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS) pour la voie générale au lycée. Cela en dit long sur la place que l'on donne à l'EPS pour M. MACRON. Seulement 1 à 3 lycées par académie, c'est très insuffisant. Quant au Bac Pro Métiers du sport, l'unité facultative « secteur sportif » (UF2S) devrait être implantée dans quelques LP de l'académie sans les moyens afférents.

Nous ne nous étendrons pas sur le nombre et l'état de nos classes de travail, la piscine étant le haut de l'iceberg.

**Comment ne pas nous mobiliser sur ce mouvement de grève Education**

**pour afficher notre réalité, du jeudi 23 septembre prochain !**

**La profession a besoin du SNEP.**

**Le SNEP Nice salue la profession et lui souhaite une bonne rentrée. Une pensée particulière aux entrants dans l'académie et aux collègues qui débutent leur carrière chez nous !**

Depuis le début de la crise sanitaire, le SNEP FSU n'a eu de cesse d'exiger des mesures de protection des personnels et des élèves, tout en revendiquant la préservation d'une EPS et d'un sport scolaire de qualité. A la demande du SNEP FSU, le ministère a fini par publier 4 scenari colorisés avant la rentrée. Il a pesé fin août pour que le niveau jaune soit plus fonctionnel, renvoyant la distanciation de deux mètres en intérieur au niveau orange. Pour autant, des incohérences et des questions restent en suspens.

Nos élèves ont besoin d'activité physique et de rencontres sportives et artistiques, les animateurs-animateuses d'AS et les cadres UNSS en sont convaincus. Il est de notre responsabilité de favoriser et d'organiser la pratique des licencié·es UNSS.

Plus que jamais, faisons preuve d'un volontarisme à toute épreuve, nous le devons à nos élèves

Enfin, rappelons à toute fin utile « *Le pass sanitaire* » n'est pas obligatoire pour nos élèves y compris les majeurs, ni pour les rencontres, ni pour accéder aux installations sportives à l'exception de celles qui accueillent du public sur les mêmes créneaux que les scolaires, c'est le cas par exemple de certaines piscines. Le ministère s'est engagé à discuter avec les



### Agenda:

1. le 23 sept: grève
2. Le 30 sept: AG var
3. Le 7 oct: anni eps
4. Le ? Oct : CA snep

## SOMMAIRE

P 1	Edito: Blanquer Magicien
P 2-3	Bilan congrès académique Vos bureaux
P 4-5	1. Thème Questions Educatives
P 6-7	2. Thème Sport 3. Thème syndicalisation
P 8-9	Déclaration SNEP AG unss Vignettes
P 10	Se syndiquer

Bulletin trimestriel du SNEP FSU  
ISSN 1277 5959  
CPAP 1020S05075  
Imprimé par nos soins  
Directeur de la publication:  
Florent Pons, Cathy Boissin  
264 Bd de la Madeleine 06000 Nice  
Fabrication et Rédaction :  
Rogerone Phiou  
Prix au numéro: 0.20 €

(édito suite)

représentants des collectivités locales pour que les scolaires soient prioritaires et seuls sur les installations. En cas de difficulté, informer le SNEP-FSU et saisir les DASEN/Recteurs et Préfets.

**Le SNEP FSU a besoin de la profession !**

**N'oublions jamais que le SNEP vit de deux choses, de l'engagement volontaire de certains collègues et de la syndicalisation des autres ! N'attendez pas, *renouvelez notre adhésion !***

Dans ce numéro nous revenons :

*Sur le congrès académique du SNEP FSU,*

*Sur la composition de nos bureaux*

*Sur les travaux du congrès*

*Sur notre déclaration de rentrée à l'AG de UNSS de l'académie de Nice*

Nous allons redoubler d'efforts pour porter nos valeurs et nos idées :

**Les rendez-vous sont déjà nombreux et riches dans leurs diversités**

☑ **La grève le jeudi 23 septembre** pour un pland'urgence à l'éducation.

*Nice 10h place Garibaldi*

*Toulon 10h place liberté*

*Draguignan 10h*

☑ Un mouvement inter professionnel fonction publique le 5 octobre

☑ Un anniversaire le 7 octobre pour les *40 ans de l'EPS à l'Education nationale*

☑ la semaine de l'EPS **15 au 19 novembre 2021**

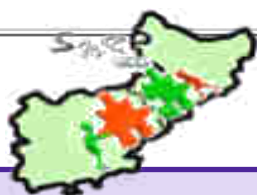
☑ Le congrès national en corse

☑ Et le congrès de la FSU !

**Le programme est déjà chargé, vous n'avez plus qu'à participer !**

**Bonne rentrée à tous**

**C.M**



## Bilan du congrès Académique

Tout d'abord un grand merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de notre congrès académique ! Le pari a été gagné !

Véritable moment démocratique avec 3 motions rédigées collectivement, que nous vous donnons à lire ci-après. Notre congrès a été un moment de réflexions et d'échanges autour de la laïcité, des élections régionales et départementales, et enfin autour des enjeux de l'évaluation en EPS.

Ce fut aussi un moment de retrouvailles. Plus de **50** personnes ont participé à cet événement.

Un grand merci à tous nos intervenants par ordre d'apparition, *Hervé LE FIBLEC, Dominique HENROT, Catherine JOUANNEAU, André DE UBEDA, Philippe*

*CARENZO, Alexia BARTHELEMY, Jérémie et Titouan étudiants, David SETTE et Sébastien MOLENAT.*

Ce fut un moment de convivialité, sur les hauteurs des remparts du fort carré, avec le concert en live d'un groupe de profs d'EPS « *LE SNEPBAND* » (*Denis R—Lionel C—Jean Luc D*) réuni, pour l'occasion, autour de *Phiou ROGGERONE*. Ils étaient accompagnés d'une chanteuse (*Laureline D*) qui aura mis tout le monde d'accord !

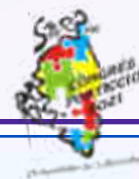
Qu'il est bon de vivre ces moments, qu'il est important de ne plus les rater !

Le congrès est aussi le moment de renouveler nos bureaux départementaux et académiques. Un grand merci à ceux qui donnent du temps à la profession.

Bien entendu nous sommes preneurs de toutes les bonnes volontés, alors si vous souhaitez intégrer cette équipe, prenez vite contact avec nous !

Pour finir, le congrès a désigné sa délégation pour le Congrès National. Il s'agit d'une délégation paritaire trans-générationnelle qui portera la parole de notre académie au congrès à PORTICCIO du 29 novembre au 3 décembre 2021: *Florence POLONIO, Phiou ROGGERONE, Antoine AUBERT, et Audrey CAIRE-GUIYESSE.*

Ils accompagneront le nouveau Secrétaire académique, *Colas MOUTON.*



### Que la fête fut belle !!

Cela faisait un moment que nous l'attendions, cette occasion de se réunir en présentiel », et pour nous en plus, de pouvoir faire la fête avec la famille SNEP », pour nos départs en retraite respectifs !!

Ce fut une réussite, avec un beau congrès académique, où tout le monde a mis sa pierre à l'édifice, des nouveaux venus, des fidèles, et de l'enthousiasme, même en ces temps plutôt moroses, et cela fait du bien. Et en point final un repas festif, avec un très bon orchestre sous la houlette de Phiou, qui nous a enchanté, et fait danser.



Merci à vous tous qui nous avez gâtés ; en ce qui concerne *Cathy* : « j'ai apprécié au cours de l'été le bon rosé du Château de Berne qui nous a été offert, et avec la cagnotte, je vais passer un beau week-end montagne à Pierlas, à l'Auberge « Lou Poumié », un petit havre de paix dans la vallée du Cians ». Quant à *Patricia* : « j'ai également fait profiter mes amis du petit rosé (tout le monde l'a apprécié!) et j'envisage de faire un week-end prolongé en Toscane, revoir des endroits

que j'ai aimés et d'autres que je ne connais pas encore.... »

Encore un grand merci à vous toutes et tous et au plaisir de se revoir... dans les manifs par exemple !

*Patricia Gianni et Cathy Boissin*

Bureau Académique SNEP Nice

Conduit par Colas MOUTON

Cathy BOISSIN	retraîtée	
Caroline DELFOSSE	CLG LA CHÊNAIE	Mouans Sartoux
Julien FERRAPIE	LP J. DOLLE	Antibes
Xavier KEMPF	DDCSPP	Nice
Philippe LEBault	CLG G. COLETTE	Puget-sur-Argens
Christophe MENDOZE	LP GOLF HOTEL	Hyères
Colas MOUTON	CLG CARNOT	Grasse
Gérard PERMINGEAT	CLG M. GENEVOIX	Toulon
Pascale PREVIT	CLG ROMEE	Villeneuve-Loubet
Florence POLONIO	LP J. DOLLE	Antibes
Florent PONS	CLG L. DE VINCI	Montauroux
Phiou ROGGERONE	LPO COSTEBELLE	Hyères
Sophie SCHONERT	LYCEE T. EDISON	Lorgues
Marc SALOMON	CLG DES BAOUS	Saint-Jeannet
Marc SORIANO	CIV	Valbonne

**VOS BUREAUX**

du



bureau Départemental des Alpes Maritimes

Conduite par Florent PONS

Antoine AUDEBERT	CLG L'ARCHET	Nice
Martine BERENGUER	CIV	Valbonne
Cathy BOISSIN	Retraîtée	
Stéphanie DEROUAULT	CLG Y. KLEIN	La Colle-sur-Loup
Stéphan ESTCHEBERY	Lycée du Parc Impérial	Nice
Roman LIEBER	CLG F. RABELAIS	L'Escarène
Colas MOUTON	CLG CARNOT	Grasse
Florence POLONIO	LP J. DOLLE	Antibes
Florent PONS	CLG L. DE VINCI	Montauroux
Bastien PREVIT	CLG A. BELTRAME	Auribeau
Pascale PREVIT	CLG ROMEE	Villeneuve-Loubet
Ghislaine REVERDITO	LYCEE D'ESTIENNE D'ORVES	Nice
Marc SALOMON	CLG DES BAOUS	Saint-Jeannet
Marc SORIANO	CIV	Valbonne
Damien VEYSSEYRE	CLG S. VEIL	Nice



bureau Départemental SNEP VAR

Conduite par Christophe MENDOZE, Sophie SCHONERT  
et Gérard PERMINGEAT

Célia DANDOLO	CLG F. MONTENARD	Besse-sur-Issole
Mireille GUELFUCCI	LPO P. LANGEVIN	La Seyne-sur-Mer
Audrey CAIRE GUIEYSSE	CLG F. MONTENARD	Besse-sur-Issole
Pierre HONNORE	Lycée DUMONT DURVILLE	Toulon
Philippe LEBault	CLG G. COLETTE	Puget-sur-Argens
Cécile LEBESSOU	CLG M. RAVEL	Toulon
Christophe MENDOZE	LP GOLF HOTEL	Hyères
Emmanuelle PATTE	CLG F. MONTENARD	Besse-sur-Issole
Gérard PERMINGEAT	CLG M. GENEVOIX	Toulon
Phiou ROGGERONE	LPO COSTEBELLE	Hyères
Sophie SCHONERT	LYCEE T. EDISON	Lorgues
Bruno VIOSSAT	CLG P. PUGET	Toulon





# 1. Thème QUESTIONS EDUCATIVES

*Production du congrès académique de Nice du 17 et 18 juin  
Adopté à l'unanimité moins deux abstentions*

Nous sommes face à un problème de dédisciplinarisation de l'EPS : tous les choix de l'institution sont faits dans le but de faire reculer la place de l'EPS à l'école, les programmes scolaires sont vidés petit à petit de leur contenu structurant, au profit d'injonctions institutionnelles pesantes, c'est-à-dire des compétences en lien avec la culture sportive. A ce titre la disparition de l'EPS au DNB a été un accélérateur de ce processus.

Les enseignants sont en difficulté pour se situer par rapport à l'évaluation par compétence au collège, à l'utilisation de codes couleurs et aux changements successifs dans les programmes ainsi que dans les modalités d'évaluation. Les termes utilisés en collège sont incompréhensibles. En effet les algorithmes de validation sont obscurs, les savoirs spécifiques n'apparaissent plus. On nous donne un outil incompréhensible que nous sommes obligés d'utiliser sans pouvoir le modifier ...Quelle crédibilité peut-on avoir, quel poids ? Cette perte de contrôle empêche les enseignants de revendiquer. Et si eux ne comprennent pas, comment les élèves peuvent-ils se situer ?

Le manque de cohérence de la maternelle jusqu'au lycée : quel intérêt y a-t-il à évaluer par couleur si celle-ci doit être transformée en note afin de satisfaire au fonctionnement du lycée et aux exigences de recrutement post bac. Les collègues qui manquent de repères finissent par inventer leurs propres compétences. Ceci pose un problème d'équité entre les élèves.

Le manque de continuité entre collège et lycée se manifeste aussi sur le type de compétences évaluées : Alors qu'au collège elles correspondent aux compétences du socle commun et n'ont plus rien de culturel, au lycée, sur les livrets qui sont étudiés sur Parcoursup, les seules compétences qui apparaissent sont celles en lien avec les champs d'apprentissage et donc avec des aspects moteurs. On peut y voir un manque de cohérence avec la réforme qui à travers les AFL 2 et 3 accordent de plus en plus de place dans la notation, aux compétences méthodologiques et sociales car celles-ci ne sont plus prises en compte pour l'orientation postbac au travers du livret élève... Il y a donc nécessité d'un guidage national, d'un

« commun » avec des référentiels et des contenus qui soient modulables et prennent en compte le contexte particulier des établissements....

La répartition de points aux examens, elle aussi interroge : elle devrait être davantage en faveur de la motricité. L'AFL 2 et 3 avec les 8 points affectés, semblent devenir pour l'institution, la variable « bienveillance » de l'EPS. C'est pourtant une « usine à gaz ». L'enseignant ne dispose pas du temps suffisant, et des effectifs trop lourds ne permettent pas de former les élèves à toutes ces tâches, y compris à la compréhension de ces AFL. Nous avons avant tout une mission, celle de développer les possibilités motrices de l'élève. Il faut donc que le SNEP réaffirme l'identité corporelle de notre discipline. Les modalités et choix en termes d'évaluation doivent en restant nationaux, garantir l'égalité de tous les élèves face à l'examen et ce sur tout le territoire.

L'EPS, ne faisant que contribuer à l'acquisition de savoirs et de compétences, peut tout à fait disparaître de l'école : on vit une désappropriation de notre discipline...Le pouvoir ne prend plus l'EPS de façon frontale mais il « prend des biais » et avec l'entrée de jeunesse et sport à l'EN, La menace du 2S2C est une autre preuve de volonté d'externaliser notre discipline. On risque de glisser doucement vers une privatisation de l'activité physique avec le « Sport l'après midi ». L'état prend de moins en moins ses responsabilités dans une véritable formation de l'élève. Il faut amener les collègues à se battre pour aller dans l'autre sens, se battre pour des programmes alternatifs, pour des installations en conséquence...

L'enseignement de gesticulation (bouger 30 mn) et l'orientation « santé » qu'on veut donner à notre discipline, pouvant être fait par n'importe quel autre enseignant ou animateur, il n'y a plus de raison à terme de recruter des enseignants d'EPS... Évaluer des compétences généralistes, méthodologiques et sociales peut se faire dans d'autres disciplines, comme c'est déjà le cas en collège ... Le SNEP doit donc promouvoir une EPS riche et complète ancrée sur des bases culturelles significatives que sont les APSA.

Permettre à tous les élèves de vivre des expériences authentiques visant à développer l'ensemble des champs de compétences de ces activités, depuis les techniques, vecteurs culturels essentiels, jusqu'aux différents rôles sociaux sans que cette expérience sera tronquée. Les groupes doivent être réduits et les temps de pratique doivent être augmentés de la maternelle jusqu'au lycée et c'est au travers de l'acquisition de compétences motrices que le développement collatéral de savoirs méthodologiques et sociaux va être possible.

Les modalités d'évaluation traduisent la place assignée à la discipline E.P.S, le SNEP NICE demande le retour d'épreuves certificatives en EPS et au DNB.

De même, dans ce cadre là, se profile la disparition de l'association sportive au profit du secteur sportif. Le choix de certains chefs d'établissement de programmer des cours le mercredi après-midi au mépris des textes officiels est significatif. Le SNEP, en siégeant dans les instances UNSS doit réaffirmer chaque année l'importance du mercredi après-midi dans la pratique sportive des jeunes. C'est aussi l'occasion pour les chefs d'établissement de récupérer des forfaits d'AS et de les ajouter à leur enveloppe de moyens. L'action du SNEP doit s'intensifier à ce sujet : par exemple en soutenant les collègues qui veulent récupérer ce forfait, partie intégrante de leur métier, et également en informant les enseignants (précaires ou non), sur leurs droits et devoirs, dans le cadre de leurs missions d'enseignement.

Les installations sportives de qualité, gage d'une pratique sportive de qualité sont elles aussi un enjeu majeur pour le SNEP : Nous devons envisager des actions afin d'inciter les collègues à revendiquer

des installations sportives et notamment des piscines. La répartition inéquitable des installations en qualité et en quantité sur l'ensemble du territoire est inacceptable et nous nous devons d'intervenir afin de travailler conjointement avec les collectivités locales pour rattraper ce retard structurel. Une commission d'équipement du SNEP devrait être créée pour cette mission, dans l'ensemble des académies. Il est nécessaire de pointer avec les responsables politiques des collectivités territoriales de référence, les manques et les besoins pour pouvoir pratiquer en toute sécurité et atteindre les objectifs des programmes officiels de l'éducation nationale. Cela permettrait de perdre moins de temps d'enseignement dans les transports.

Le SNEP doit aussi réaffirmer le rôle de la formation initiale et continue : pour l'heure nous répondons aux besoins des collègues en offrant des stages de qualité, face à une FPC défailante mais cela ne suffit pas. Le rapport de force avec l'institution via les IPR est à maintenir car celle-ci transforme la FPC en stages de formation à la réforme, avec public désigné. Concernant la Formation initiale, le SNEP doit continuer d'intervenir pour soutenir étudiants et formateurs et s'opposer à la réforme du Master MEEF. Le combat du SNEP est aussi nécessaire pour créer des places supplémentaires dans cette filière sous pression.

Le SNEP a des difficultés pour faire vivre les programmes alternatifs sur le terrain car les collègues ont peur de faire un enseignement non reconnu par l'institution.





## 2. Thème SPORT

*Production du congrès académique de Nice du 17 et 18 juin  
Adopté à l'unanimité moins deux abstentions*

Dans un premier temps, nous faisons le constat d'un glissement inquiétant dans les modalités de financement du sport à toutes les strates de son fonctionnement.

La distribution budgétaire est confiée à l'ANS (agence nationale du sport) qui, dans les faits, institue une véritable discrimination opaque et clientéliste. La base de la mécanique distributive repose sur l'attribution de financement à partir de projets. Toutes les dimensions du sport sont touchées.

De multiples déviations peuvent être constatées qui induisent toutes un émiettement budgétaire du sport associatif. Le financement du fonctionnement des fédérations et de la communication vient grever de manière inquiétante les financements des clubs qui ne peuvent plus s'appuyer sur des bases budgétaires pérennes de fonctionnement.

Pour les personnels de la jeunesse et sport, les marges de manœuvre s'amenuisent étant soumis au dictat des injonctions politiques au sein des organes de financement. L'introduction à marche forcée du système libéral dans la gestion du mouvement sportif impacte lourdement la démocratisation de la culture sportive, au profit de la mise en œuvre d'opérations de communication coûteuses et inefficaces au regard des valeurs que nous portons. Plus proche de nous encore, l'UNSS est pleinement impactée par le système de financement du sport. Les mêmes déviations s'instaurent obligeant dorénavant les districts UNSS et les associations à remplir des dossiers de demande de subvention à l'ANS pour pouvoir fonctionner. (Injonction d'ouvrir un compte ASO pour chaque A.S, ces mêmes entités sont encouragées à la recherche de sponsors privés) Notre académie a été particulièrement impactée par les dérives de ce système et en connaît les écueils. En conséquence, le système est, en son sein, porteur d'inégalités de traitement et met à mal le fonctionnement de nos AS et, par là même, la démocratisation de la culture sportive.

Ces constatations étant faites, le SNEP-Nice ne peut que s'accorder sur l'impérieuse nécessité de supprimer l'ANS. Nous réaffirmons qu'il est nécessaire de réinstaurer un ministère jeunesse et sport de plein droit avec des règles budgétaires transparentes permettant de pérenniser le financement associatif seul pourvoyeur d'une cul-

ture sportive de masse.

Dans ce contexte, L'EPS constitue une base solide sur laquelle doit s'appuyer la culture sportive dans sa dimension humaniste et émancipatrice. Les enseignants sont

confrontés à l'introduction à marche forcée, par le biais des évaluations certificatives, des activités nouvelles d'entretien de soi basées sur l'individu et l'intériorité (Activités d'entretien, Yoga...). Dans le même temps, ils sont aussi confrontés à des élèves pratiquants dans le monde fédéral, imprégnés par les déviations du monde sportif. Les enseignants, parfois démunis, doivent pouvoir accéder à une formation plus que jamais renforcée pour continuer à promouvoir une culture sportive humaniste et égalitaire, dans laquelle nous luttons contre l'exclusion et pour l'émancipation de tous.

Les sections sportives, dans le cadre des problématiques posées par le texte du congrès, ont la particularité d'être un outil original pour promouvoir une certaine interface positive entre le mouvement sportif et l'EPS. C'est une possible filière d'excellence pour tous, qui demanderait à être développée, dans chaque établissement, en privilégiant la mixité. Il serait souhaitable, dans le cadre de leur développement, de les valoriser institutionnellement dans le cadre de l'évaluation certificative. Elles instaurent non seulement un contact mais aussi une collaboration nécessaire et constructive avec le monde sportif associatif. Elles pourraient être la clef de voute à partir de laquelle une discussion délibérative et démocratique pourrait être instituée. Pour autant, les équipes d'EPS qui se confrontent aux partenariats avec les clubs savent bien que le dialogue n'est pas toujours facile. Il n'est pas toujours aisé de véhiculer les valeurs citoyennes, d'où la nécessité de renforcer cet espace d'échanges dans le cadre d'instances académiques s'appuyant sur une charte nationale rénovée issue du monde éducatif, éloigné des déviations économiques et politiques que nous constatons dans le développement actuel du monde sportif.







### 3. Thème SYNDICALISATION

Production du congrès académique de Nice du 17 et 18 juin  
Adopté à l'unanimité moins deux abstentions

En partant du constat qu'il y a un déficit de syndiqués qui se concrétise dans l'académie de Nice.

Les hypothèses avancées à ce phénomène.

Il y a une individualisation des comportements qui se retrouve au niveau du climat social et accentué par le rôle des médias.

Il y a une démobilisation des collègues, qui ont du mal à dépasser le stade de la critique et qui ne veulent pas s'engager. Certains pensent aussi, que le syndicalisme bénéficie d'une mauvaise presse (avec des positions contestataires systématiques ou un affichage politique trop marqué).

Pour d'autres le syndicat perd de son influence (pertes de rôles des commissaires paritaires), voire de sa crédibilité par les échecs des grands mouvements syndicaux. L'éloignement géographique des collègues est un obstacle à la participation aux réunions.

Certains collègues craignent d'être étiquetés et sanctionnés s'ils s'engagent.

Les collègues ne savent pas et ne connaissent pas suffisamment ce qui est fait par les militants et responsables syndicaux départementaux.

Un recrutement des profs d'EPS qui est en baisse.

Beaucoup de collègues voient le syndicat uniquement comme un moyen ponctuel d'obtenir un service pour leur usage personnel, sans prendre la mesure des nombreux accompagnements que le SNEP pourra leur apporter tout au long de leur carrière, afin de les soutenir à tous niveaux. Le SNEP est à l'écoute, prend en compte les sollicitations et propose toujours des solutions.

Le SNEP FSU doit s'impliquer dans une formation Education Populaire au plan

économique : la France est riche et l'éducation peut redevenir une priorité.

Sur quels leviers jouer ?

Les Stages SNEP doivent être développés (surtout au regard de la disparition ou de la diminution des stages FPC Ministériels). Des liens doivent être développés avec l'AEPS.

Il faut développer la Communication en utilisant tous les moyens que nous avons à notre disposition.

Enquêtes de rentrée (rapides à l'aide du scan d'un QR Code que les collègues peuvent remplir tout de suite).

Développer le dialogue avec les collègues, sur le Pourquoi il est

nécessaire de se syndiquer : risque de précarisation de l'EPS et de ses personnels (statut, formation, ...), défense des conditions de travail, services, nombre de postes, les contre-propositions du SNEP, avoir plus d'adhérents et de votants pour le SNEP c'est permettre d'avoir plus de moyens. (A travers des échanges lors de différentes

réunions UNSS, syndicales de rentrée, ...)

Mettre l'accent en direction des professeurs stagiaires.

Inviter les professeurs stagiaires à s'abonner au groupe Facebook du SNEP Nice. (Pose le problème de l'alimentation de cette page) pour aller lire l'information développée.

Au niveau du site du SNEP Académique, avoir des pages plus aérées, avec des mots clés sur lesquels on clique pour accéder aux informations ou articles.

Pour Développer l'utilisation des réseaux sociaux Facebook et Instagram pour communiquer sur les acquis, les informations, ...

Diffuser régulièrement sur les actions qui sont réalisées.



## Déclaration du SNEP à

### l'AG de rentrée de l'UNSS du 8 septembre

« Bonjour, je me présente Colas MOUTON, professeur d'EPS au collège CARNOT de Grasse dans les Alpes Maritimes, Secrétaire Académique du SNEP Nice, ayant

la lourde tâche de succéder à *Florent PONS*, qui a assumé cette fonction pendant 10 ans. Je n'aurai pas sa longévité ! Qu'il me soit permis de le remercier au nom de la profession.

De plus, je siège au CRUNSS pour le SNEP au côté de *Philippe LEBAULT* du VAR, dont la gentillesse et l'investissement dans le sport scolaire dépassent largement sa notoriété varoise ! Les copains qui bossent au niveau des CD UNSS, *Sophie Marc...* ne me tiendront pas rigueur de ne pas tous les citer. Et je salue au passage d'autres travailleurs de l'ombre que sont nos élus des AS, eux aussi pas assez reconnus, *Florence POLONIO*, *Sebastien CALVET* pour le 06 et *Pierre HONNORE* et *Jérôme TATINCLOT* pour le Var

Enfin, Merci à *Pierre Le NOC* Directeur des services Regional UNSS de l'académie de Nice, d'accorder une petite place au SNEP, dans cette AG de rentrée.

Le SNEP-FSU Nice tient tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues qui rejoignent notre académie. Et, parce qu'elles et ils feront peut-être leur première rentrée, nous nous devons de donner le meilleur accueil possible aux stagiaires et contractuels alternants, tant professionnel, convivial que militant. Ensemble, nous travaillerons au sport scolaire de demain !

J'aime rappeler que la première fonction syndicale est de créer du lien

Si le SNEP a besoin de la profession, la profession a besoin du SNEP.

C'est ce que je vais tenter de vous illustrer au sujet de la défense du sport scolaire !

L'année 2020-2021 a été une année quasiment **blanche** concernant les rencontres inter-établissements, compétitions et rencontres locales. Celles-ci ont été arrêtées de façon hétérogène en fonction des analyses locales de la situation sanitaire et avec l'annulation des Championnats de France dès novembre 2020.

Conséquence directe de cet arrêt, une baisse conséquente du nombre de licenciés de 21% sur notre académie et 32% au niveau national, à nuancer cependant au regard de la perte de licenciés dans le monde fédéral qui a été également importante.

Les difficultés rencontrées l'an passé ont été nombreuses :

Une absence de cadrage national de la part de la direction nationale de l'UNSS en dehors des 3 scénari proposés, et malgré la tentative d'illustration locale, celle-ci n'a pas permis une mise en œuvre sereine des collègues.

Une surprescription sur le territoire de chefs d'établissements qui ont décidé de faire arrêter les AS, ou de DASEN, de recteurs ou d'IPR qui ont interdit les rencontres et compétitions.

La fermeture complète des installations sportives en janvier.

Une fermeture des installations sportives alors même qu'elles étaient ouvertes pour les cours d'EPS.

Le non-brassage des élèves (dans les repères EPS) interprété différemment dans les établissements, a obligé de nombreuses réorganisations à compter de novembre 2020.

Aussi, est-il impératif que la Direction Nationale propose un protocole UNSS clair en complément des scénari proposés en aout par le ministère de l'EN, afin de permettre la reprise des rencontres dans le cadre d'un protocole spécifique à l'UNSS. Les décisions budgétaires votées lors de l'AG UNSS du 8 juin 2021 à la suite de nombreuses interventions du SNEP-FSU et des élus des AS, doivent permettre cette reprise des compétitions. Nous avons, en effet, obtenu que 5.5M€ des 7 M€ d'excédent du budget 2020 soient reversés en direction des AS avec une nouvelle aide pour le paiement du contrat licence 2021-2022. De plus, avec l'augmentation des crédits d'animation (+ 3M€) pour les services départementaux et régionaux, ces derniers pourront organiser dès la rentrée, des rencontres et événements à moindre coût pour les AS et/ou d'acheter du matériel mutualisable.

Ces choix budgétaires doivent permettre une reprise forte.

C'est pourquoi, il est impensable et injuste que des rencontres ne soient pas proposées aux élèves alors qu'ils les attendent plus que jamais. Le monde fédéral le permet. Le SNEP continue de peser sur le ministère sur cette question. Ailleurs, si l'on relit l'ensemble des fiches sur la continuité pédagogique, je cite le scénario orange colonne activité physique : « • *Lieux de pratique Activités*





organisées sous réserve qu'elles concernent des élèves relevant d'un même groupe. Pas de rencontre entre établissements ou entre différents groupes ». La mention « interdiction de rencontre » n'est explicitement énoncée qu'au niveau orange et pas au niveau jaune. Cela doit nous encourager à œuvrer vers une reprise des compétitions.

Une première victoire a été obtenue, la pratique de l'association sportive se faisant dans le cadre de groupes constitués sur la base du volontariat, les notions de niveaux ont disparu, au profit de groupe constitué.

Enfin, pour le SNEP aucune APSA ne doit être interdite, les enseignants d'EPS étant en capacité et de manière responsable d'organiser les formes et modalités de pratiques répondant aux contraintes sanitaires.

Le SNEP continue à faire de la rencontre sportive au niveau jaune, un incontournable pour nos élèves et nos AS.

Nos élèves ont besoin d'activité physique et de rencontres sportives et artistiques, les animateurs-animatrices d'AS et les cadres UNSS en sont convaincus. Il est de notre responsabilité de favoriser et d'organiser la pratique des licencié-es UNSS pour qu'elles et ils s'inscrivent en nombre dans nos AS et participent aux événements sportifs construits autour des APSA que nous saurons mettre en œuvre tous et toutes ensemble. Plus que jamais, faisons preuve d'un volontarisme à toute épreuve, nous le devons à nos élèves. En unissant toutes nos forces, notre objectif commun est de remettre l'UNSS et les AS en avant !

Le sport scolaire n'est pas du périscolaire ni de l'extrascolaire, c'est bien un TEMPS SCOLAIRE. »

## Petites vignettes de rentrée

**Le forfait d'AS de 3h pour tous.**  
Il est « insécable » c'est-à-dire qu'il ne peut pas être partagé entre plusieurs établissements ni être inférieur à 3h.

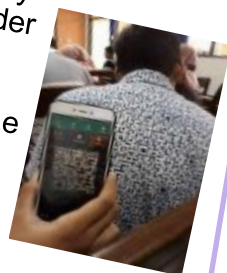
3h pour l'ENSEMBLE des enseignant-es d'EPS : temps complet, temps partiel, TZR, poste à cheval, contractuels, stagiaires « plein temps ».

Pour les 710 stagiaires « mi-temps » les 3h s'effectueront sur le mandat le SNEP-FSU est un retour au forfait 3h sur toute l'année).

1er semestre (le mandat



**Le passe sanitaire** n'est pas obligatoire pour nos élèves y compris les majeurs, ni pour les rencontres, ni pour accéder aux installations sportives à l'exception de celles qui accueillent du public sur les mêmes créneaux que les scolaires, c'est le cas par exemple de certaines piscines. Le ministère s'est engagé à discuter avec les représentants des collectivités locales pour que les scolaires soient prioritaires et seuls sur les installations. En cas de difficulté, informer le SNEP-FU et saisir les Recteurs et Préfets.



**Le CA peut voter une subvention en direction de l'AS**

Cf. circulaires des 25/10/96 et 25/04/02, décret du 26/10/12. Penser à présenter le bilan financier de l'AS en CA.



**Le contrat licences 2021-2022**

L'AG nationale du 8 juin 2021 a voté une aide exceptionnelle au contrat licence 2021-2022. Ainsi, aucune AS ne devrait payer le premier tiers du contrat licences en décembre 2021. Les AS de lycées bénéficieront d'une nouvelle réduction à l'occasion du 2ème prélèvement début 2022.

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>		
	Nom			Code établissement		
	Nom de jeune fille			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)		
	Mail			<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)		
Téléphone fixe			TZR	Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable			Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
Envoi des bulletins SNEP-FSU		Envoi du bulletin FSU ("POUR")		Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin		
<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique		l'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondaux, 75020 PARIS.		
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		Date et signature				

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022

Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	146 €	155 €	163 €	168 €	178 €	190 €	202 €	216 €	231 €
Prof EPS classe normale biadmissible			152 €	159 €	168 €	180 €	189 €	202 €	217 €	232 €	241 €
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe	202 €	212 €	227 €	245 €	260 €	274 €	282 €				
Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	238 €	252 €	266 €	285 €	305 €	317 €	334 €				
CE		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
CE Hors Classe			178 €	188 €	213 €	229 €					
CE Classe Ex.	213 €	231 €	245 €	260 €	274 €	282 €					
<b>Agrégé - CTPS</b>	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	110 €	169 €	172 €	186 €	197 €	211 €	226 €	242 €	259 €	274 €	285 €
<b>Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.</b>	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	259 €	274 €	285 €	305 €	317 €	334 €					
<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 5	Entre 1 801 € et 2 000 € → groupe 6	Entre 2 001 € et 2 200 € → groupe 7	Entre 2 201 € et 2 400 € → groupe 8	Entre 2 401 € et 2 600 € → groupe 9	Entre 2 601 € et 2 800 € → groupe 10	Supérieur à 2 800 € → groupe 11
	59 €	73 €	88 €	103 €	117 €	132 €	146 €				
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €										
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €										
Congé parental - disponibilité	46 €										
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.											
<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.</b>	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	
	51 €	68 €	83 €	94 €	103 €	117 €	134 €	148 €	160 €	168 €	

## Je choisis de payer ma cotisation...

- Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfsu.net>
- Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) [ ] (indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois ). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements [ ] indiquez le 1er mois de prélèvement [ ]

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>  En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (1) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débits votre compte, et (2) votre banque à débits votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 3 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Pour le compte du <b>SNEP-FSU</b> 76, rue des Rondaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : Le : Signature :	<b>CREDIT D'IMPOT</b> Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.  Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.	
	Nom		
	Prénom		
	Adresse		
	Compl. d'adresse		
	CP - Ville		
	Pays		
	Code IBAN		
	Code BIC		
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> MERCI DE JOINDRE UN RIB		

**A renvoyer à**

Florence POLONIO  
 SNEP NICE  
 264 Bd de la Madeleine  
 06000 NICE

**Ou**



## SE SYNDIQUER EN LIGNE:

Je me syndique pour défendre mon métier, faire vivre la solidarité

Les infos sur le site du SNEP NICE : <http://www.snepfsu-nice.net/wp/>

<http://www.snepfsu-nice.net/wp/se-syndiquer/>